



## Perte de confiance envers son notaire

Par **calimero**, le **27/06/2008 à 19:23**

pour la signature de l'acquisition d'un bien immobilier chez son notaire est il possible d'être assisté par la présence d'un avocat ou par la présence d'un deuxième notaire?  
Est il possible de changer de notaire pendant le règlement d'une succession?  
Merci d'avance a ceux qui pourront m'aider à régler ce problème!

Par **Marion2**, le **27/06/2008 à 19:56**

Oui, vous pouvez demander la présence d'un 2e notaire.  
Pour la 2e question, je ne peux pas vous répondre

Par **calimero**, le **28/06/2008 à 11:35**

Merci bien, Laure, d'avoir pris de votre temps afin de m'aider à résoudre mon problème de confiance envers le notaire. Je vais donc me mettre en quête d'en trouver un autre...de confiance?!? finalement je suis tomber dans une étude où Notaire et Clerc ne semblent pas très clairs.merci encore et bon week-end a vous

Par **Marion2**, le **28/06/2008 à 13:47**

Bonne chance à vous